



Conseil d'établissement n°3

Année scolaire 2022/2023

Procès-verbal

Mercredi 15 février 2023

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

Présents :

Pour l'administration :

- Mme Anne RICORDEL, Attachée de coopération éducative
- M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
- M. Jacques LAMAS, Proviseur adjoint
- M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
- M. Philippe ANDRIES, directeur primaire pour les sites de Zamalek et de New Cairo
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- Mme Naima ELSAYED
- Mme Naima DUCREUX
- Mme Sylvie MIRAMONT
- M. Denis PLUGER
- Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- M. Ayman ABDEL FATTAH
- Mme Hana EL TOBLEHY

Pour les parents d'élèves élus :

- M. François HANNA
- Mme Sara EL KADY
- M. Sherif BAGHAT
- M. Paul HADDAD
- M. Hatem EL NASHAR

Pour les élèves :

- M. KHALIL Mazen Tle3

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- Mme Mariannick URVOY, Conseillère des Français de l'étranger

Excusé(s) :

- Mme Séverine GATEAU, directeur primaire pour le site de Maadi
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- M. SALEH Sélim, représentant des élèves
- Mme Maya DEMIAN, Vice-présidente du CVL



→ **Le quorum étant atteint (19 membres votants), le conseil d'établissement n°3, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.**

M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h10

- Désignation du secrétaire de séance : M. Jacques LAMAS
- Désignation du secrétaire de séance adjoint : M. Hatem EL NASHAR (représentant des parents d'élèves)

Deux points sont ajoutés :

- Un point sur la carte des emplois
- Un point sur les voyages

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

- 1) Approbation du PV du CE n°2 du 22 novembre 2022
- 2) Campagne de pré-inscription des élèves à la rentrée 2023 (pour information)
- 3) Calendrier scolaire 2023/2024 (pour adoption)
- 4) Présentation de la structure prévisionnelle 2023/2024 (1^{er} et 2nd degré)
- 5) Présentation de la répartition des moyens horaires par discipline – 2nd degré
- 6) Organisation semestrielle du cycle terminal à R23
- 7) Règlement intérieur collège et lycée
- 8) Règlement financier (pour information)
- 9) Questions diverses dont voyage au Pérou et autres

1. Approbation du PV du CE n°2 du 22 novembre 2022

Adopté à l'unanimité par le conseil :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

2. Campagne de pré-inscription des élèves à la rentrée 2023

Monsieur le Proviseur fait un point sur la campagne de pré-inscription qui commence ce jour. Ce point est abordé à titre informatif puisqu'il relève des prérogatives du chef d'établissement de concert avec le poste diplomatique. Les dates ne changent pas : du 15 février au 31 mars. Les inscriptions tardives seront gérées dans un deuxième temps. La 3^{ème} vague de gestion gèrera les arrivées de l'été.

Au-delà du 23 août, la gestion se fera au fil de l'eau en fonction des places vacantes. La fin des inscriptions est prévue le 31 décembre.

Une campagne, trois commissions d'admission

- **Une seule période de pré-inscription avec publicité :**
pré-inscriptions du 15 février au 31 mars
- **Une 2^e période sans publicité :** pré-inscriptions du 1^{er} avril au 15 juin
- **Une 3^e période sans publicité :** pré-inscriptions du 16 juin au 23 août

Après le 23 août : gestion « au fil de l'eau »

- **31 décembre :** Arrêt des recrutements en cours d'année scolaire
(sauf exception à l'appréciation du chef d'établissement)

La gestion des places :

Nous gérons en priorité les élèves montants. Notre mission est d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves scolarisés. En priorité les demandes de transfert de site par ordre chronologique et en fonction des places disponibles. Sont ensuite comptabilisées les places vacantes. Par ailleurs des bonus vont être appliqués.

Gestion des places (directeurs)

- **Priorité aux montants et aux demandes de transferts de site (Prio 0)**
 - Etablir une liste ordonnée des demandes de transfert de site dans le 1^{er} degré (prendre en compte l'antériorité de la demande de transfert)
- **Comptabilisation des places restantes disponibles**

Gestion des priorités de la MS à la Terminale

Priorité 1	Les élèves de nationalité française	300 pts
Priorité 2	Les élèves d'une autre nationalité, scolarisés, au moment de l'inscription, en France ou à l'étranger dans un établissement d'enseignement français, public ou homologué par le Ministère de l'Education nationale français (AEFE, MLF, ou privé sous contrat)	150 pts
Non prioritaire	Tous les autres	0 pt

Gestion des priorités pour PS

Priorité 1	Les élèves de nationalité française
Non prioritaire	Tous les autres

Application de bonus (pour tous les niveaux)

Critères familiaux au choix (OU) <i>Si cumul prendre le plus avantageux</i>	Bonus <i>Non cumulable</i>
Les enfants du personnel sous contrat du LFC	+40 pts
Les enfants de diplomates	+40 pts
Les enfants qui ont des frères ou des sœurs déjà scolarisés au LFC	+30 pts
Les enfants d'une même fratrie néo-arrivante au LFC et ayant un bon niveau global *	+20 pts
Aucun de ces critères	+0 pt

*: Moyenne du dossier scolaire de la fratrie \geq ET moyenne de la maîtrise de la langue française de la fratrie ≥ 15

Critère diplomatique	Bonus
Les élèves recommandés suite à un examen collectif sous l'autorité de l'Ambassadeur	De +0 à +60 pts

Mme EL SAYED : comment allez-vous évaluer le niveau de français ?

M. ANDRIES : cette appréciation se fera sur la base du dossier scolaire, sinon par test.

Mme EL SAYED : pourrions-nous rendre obligatoire ce test ?

M. BROMONT : les candidatures sont trop nombreuses. L'objectif est de classer ces candidats sur les places vacantes et les meilleurs rentreront. Nous avons un droit de regard sur le niveau même s'il y a des places vacantes.

M. HANNA : le point diplomatique est très vague et suscite des interrogations. Comment sont examinés les dossiers des recommandés. Qui sont-ils ? Quels sont les critères ? Or certains parents causent des problèmes.

Mme RICORDEL : les élèves recommandés bénéficient d'intervention auprès de l'ambassadeur. Une réunion est organisée pour apprécier ces demandes et ces recommandations.

M. BROMONT : l'an dernier sur 570 candidatures, il y a eu 65 demandes auprès de l'ambassadeur. La majorité sont rentrées sans avoir besoin de ces recommandations (30). Le lycée français est là pour les enfants français et pour servir la politique d'influence de la France en Egypte, toutefois, il y a chaque année des recommandations qui n'aboutissent pas.



Mme RICORDEL : le lycée est un outil de diplomatie d'influence. Les chiffres montrent que ces interventions sont des mouvements d'angoisse. Même si les parents remplissent tous les critères, ceux qui ont des connexions ne peuvent s'empêcher de les utiliser. Il s'agit de craintes plus que de réalité.

M. HANNA : il s'agit aussi d'une question de niveau et nous devons pouvoir prendre les meilleurs élèves.

M. PLUGER : ce qui gêne les enseignants, c'est le montant de 60 points qui justifie les interventions et les recommandés. Dans ce cas, sortez-les du barème. Nous pouvons regretter également que les enseignants ne soient pas associés à ces démarches.

Mme URVOY : nous recevons déjà des coups de téléphone pour la petite section. Les parents savent déjà qu'il y a cette commission qui est devenue plus visible ces dernières années.

M. BROMONT : il y a eu une demande de transparence sur ces modalités de recrutement de la part des représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves.. Il n'y a pas de commission occulte, nous essayons d'être le plus clair possible. Nous n'abusons pas du tout de ces recommandations. Les ambassadeurs qui se sont succédés sur ce sujet apprécient de façon fine les demandes et tiennent compte de la pression sur les classes.

Mme RICORDEL : notre position n'est pas de considérer que l'intervention fait partie du processus normal mais nous nous devons d'apporter une réponse organisée à un fait culturel. De notre point de vue, il n'est pas considéré comme faisant partie de la procédure que quelqu'un écrive à l'ambassadeur pour faire entrer un enfant au lycée. De ce fait, la première réponse que nous apportons est de rappeler la procédure telle qu'elle existe et doit être suivie tout en expliquant que l'intervention ne constitue pas une nécessité.

M. HADDAD : comment calcule-t-on ces points ? Nous sommes satisfaits que les enfants du personnel soient favorisés. Mais pourquoi les fratries n'ont pas plus de points. Dans d'autres établissements, les fratries sont plus favorisées. Pourquoi ne considérons-nous pas les enfants des anciens élèves du lycée ? Cela pourrait créer une culture de l'établissement.

M. BROMONT : la question des fratries est prise en compte. Il est normal de favoriser les enfants du personnel car nous avons besoin de stabiliser nos personnels et scolariser leurs enfants est un élément de cette stabilisation.

Concernant les enfants des anciens élèves : le prendre en compte nous amène sur de vrais problèmes d'équité. Jusqu'à quand remonter ? Comment le prouver ? Quelles pièces demander ? Cela demande trop d'énergie et il nous faut nous focaliser sur l'évaluation du niveau de français des candidats.



3. Calendrier scolaire 2023/2024 :

Mme MIRAMONT : nous n'avons pas reçu le calendrier scolaire en pièce jointe.

M. BROMONT : il a été présenté lors du conseil du 2nd degré et au conseil d'école de la semaine passée qui ont tous les deux émis un avis.

M. BROMONT prend pour exemple un calendrier scolaire d'une zone en France, qui comme tous les calendriers se base sur le 1^{er} degré et s'applique à tous les établissements. Les critères pris en compte sont le nombre d'heures dans le 1^{er} degré, les 5 périodes de travail et 36 semaines (code de l'éducation). Il est possible de comptabiliser des jours fériés qui tombent sur des semaines d'école.

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 France Zone B

Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1^{er} degré) : correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard) et 26h maximum (cas d'un enseignement bi/plurilingue)

août-23	sept-23		oct-23		nov-23		déc-23		janv-24		févr-24		mars-24		avr-24		mai-24		juin-24		juil-24		
1 ma	1 ve	PR	1 di	1 me	1 ve	5,2	1 lu	1 je	5,2	1 ve	5,2	1 sa	1 me	1 sa	1 lu	5,2	1 sa	1 me	1 sa	1 lu	5,2		
2 me	2 sa		2 lu	2 je	2 sa		2 ma	2 ve	5,2	2 sa		2 ma	2 je	2 sa	2 ma	5,2	2 je	2 sa	2 di	2 ma	5,2		
3 je	3 di		3 ma	3 ve	3 di		3 me	3 sa		3 di		3 me	3 sa	3 di	3 me	5,2	3 ve	3 lu	3 me	3 lu	5,2	3 me	5,2
4 ve	4 lu	5,2	4 me	4 sa	4 lu	5,2	4 je	4 di		4 lu	5,2	4 sa	4 me	4 lu	4 je	5,2	4 sa	4 ma	4 je	4 ma	5,2	4 je	5,2
5 sa	5 ma	5,2	5 je	5 di	5 ma	5,2	5 ve	5 lu	5,2	5 sa		5 me	5 ve	5 ma	5 ve	5,2	5 di	5 me	5 me	5,2	5 ve	5,2	
6 di	6 me	5,2	6 ve	6 lu	6 me	5,2	6 sa	6 ma	5,2	6 me		6 sa	6 me	6 sa	6 me		6 lu	6 je	6 sa	6 je	6 sa	6 sa	6 sa
7 lu	7 je	5,2	7 sa	7 ma	7 je	5,2	7 di	7 me	5,2	7 di	5,2	7 ve	7 sa	7 di	7 me	5,2	7 sa	7 ve	7 sa	7 ve	7 di	7 di	7 di
8 ma	8 ve	5,2	8 di	8 me	8 ve	5,2	8 lu	8 je	5,2	8 lu	5,2	8 sa	8 ve	8 lu	8 je	5,2	8 sa	8 sa	8 sa	8 sa	8 sa	8 lu	8 lu
9 me	9 sa		9 lu	9 je	9 sa		9 ma	9 ve	5,2	9 sa		9 ma	9 ve	9 sa	9 me	5,2	9 je	9 di	9 di	9 di	9 ma	9 ma	9 ma
10 je	10 di		10 ma	10 ve	10 di		10 me	10 sa		10 di		10 me	10 sa	10 di	10 me	5,2	10 ve	10 lu	10 me	10 lu	10 me	10 me	10 me
11 ve	11 lu	5,2	11 me	11 sa	11 lu	5,2	11 je	11 di		11 lu	5,2	11 sa	11 me	11 lu	11 je	5,2	11 sa	11 sa	11 sa	11 sa	11 sa	11 sa	11 sa
12 sa	12 ma	5,2	12 je	12 di	12 ma	5,2	12 ve	12 lu	5,2	12 sa		12 me	12 ve	12 ma	12 ve	5,2	12 di	12 me	12 me	12 me	12 ve	12 ve	12 ve
13 di	13 me	5,2	13 ve	13 lu	13 me	5,2	13 sa	13 ma	5,2	13 sa		13 me	13 sa	13 me	13 sa	13 me	13 sa	13 sa	13 sa	13 sa	13 sa	13 sa	13 sa
14 lu	14 je	5,2	14 sa	14 ma	14 je	5,2	14 di	14 me	5,2	14 di	5,2	14 sa	14 ve	14 lu	14 je	5,2	14 sa	14 sa	14 sa	14 sa	14 sa	14 sa	14 sa
15 ma	15 ve	5,2	15 di	15 me	15 ve	5,2	15 lu	15 je	5,2	15 lu	5,2	15 sa	15 ve	15 ma	15 ve	5,2	15 di	15 me	15 me	15 me	15 ve	15 ve	15 ve
16 me	16 sa		16 lu	16 je	16 sa		16 ma	16 ve	5,2	16 sa		16 me	16 ve	16 sa	16 me	5,2	16 je	16 di	16 di	16 di	16 ma	16 ma	16 ma
17 je	17 di		17 ma	17 ve	17 di		17 me	17 sa		17 di		17 me	17 sa	17 di	17 me	5,2	17 ve	17 lu	17 me	17 lu	17 me	17 me	17 me
18 ve	18 lu	5,2	18 me	18 sa	18 lu	5,2	18 je	18 di		18 lu	5,2	18 sa	18 ve	18 lu	18 je	5,2	18 sa	18 sa	18 sa	18 sa	18 sa	18 sa	18 sa
19 sa	19 ma	5,2	19 je	19 di	19 ma	5,2	19 ve	19 lu	5,2	19 sa		19 me	19 ve	19 ma	19 ve	5,2	19 di	19 me	19 me	19 me	19 ve	19 ve	19 ve
20 di	20 me	5,2	20 ve	20 lu	20 me	5,2	20 sa	20 ma	5,2	20 sa		20 me	20 sa	20 di	20 me	5,2	20 sa	20 sa	20 sa	20 sa	20 sa	20 sa	20 sa
21 lu	21 je	5,2	21 sa	21 ma	21 je	5,2	21 di	21 me	5,2	21 di	5,2	21 sa	21 ve	21 lu	21 je	5,2	21 sa	21 sa	21 sa	21 sa	21 sa	21 sa	21 sa
22 ma	22 ve	5,2	22 di	22 me	22 ve	5,2	22 lu	22 je	5,2	22 sa		22 me	22 ve	22 ma	22 ve	5,2	22 di	22 me	22 me	22 me	22 ve	22 ve	22 ve
23 me	23 sa		23 lu	23 je	23 sa		23 ma	23 ve	5,2	23 sa		23 me	23 sa	23 di	23 me	5,2	23 sa	23 sa	23 sa	23 sa	23 sa	23 sa	23 sa
24 je	24 di		24 ma	24 ve	24 di		24 me	24 sa		24 di		24 me	24 sa	24 di	24 me	5,2	24 sa	24 sa	24 sa	24 sa	24 sa	24 sa	24 sa
25 ve	25 lu	5,2	25 me	25 sa	25 lu	5,2	25 je	25 di		25 lu	5,2	25 sa	25 ve	25 lu	25 je	5,2	25 sa	25 sa	25 sa	25 sa	25 sa	25 sa	25 sa
26 sa	26 ma	5,2	26 je	26 di	26 ma	5,2	26 ve	26 lu	5,2	26 sa		26 me	26 ve	26 ma	26 ve	5,2	26 di	26 me	26 me	26 me	26 ve	26 ve	26 ve
27 di	27 me	5,2	27 ve	27 lu	27 me	5,2	27 sa	27 ma	5,2	27 sa		27 me	27 sa	27 di	27 me	5,2	27 sa	27 sa	27 sa	27 sa	27 sa	27 sa	27 sa
28 lu	28 je	5,2	28 sa	28 ma	28 je	5,2	28 di	28 me	5,2	28 di	5,2	28 sa	28 ve	28 lu	28 je	5,2	28 sa	28 sa	28 sa	28 sa	28 sa	28 sa	28 sa
29 ma	29 ve	5,2	29 di	29 me	29 ve	5,2	29 lu	29 je	5,2	29 sa		29 me	29 ve	29 ma	29 ve	5,2	29 di	29 me	29 me	29 me	29 ve	29 ve	29 ve
30 me	30 sa		30 lu	30 je	30 sa		30 ma	30 ve	5,2	30 sa		30 me	30 sa	30 di	30 me	5,2	30 sa	30 sa	30 sa	30 sa	30 sa	30 sa	30 sa
31 je			31 ma		31 di		31 me	5,2				31 di				31 ve	5,2				31 me	31 me	31 me
heures	0	heures	104	heures	78	heures	98,8	heures	83,2	heures	93,6	heures	88,4	heures	78	heures	78	heures	104	heures	104	heures	26
jours	0	jours	20	jours	15	jours	19	jours	16	jours	18	jours	17	jours	15	jours	15	jours	20	jours	20	jours	5

Fériés

Circulaire AEFÉ		
26h/hebdo : 936h/an	36 semaines	180 jours

nombre total d'heures de classe sur l'année :	936
nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) :	900
Nombre de semaines	36
nombre total de jours de classe sur l'année :	180
Nombre de jours fériés comptés	5
Nombre de jours de classe effectif (réel)	175

Fin d'année 2nd degré	
Fin d'année 1er degré	
Vacances	



M. BROMONT présente le calendrier proposé. La 1^{ère} contrainte est de prendre en compte les jours fériés locaux en essayant d'intégrer dans les petites vacances un maximum de jours fériés.

CALENDRIER SCOLAIRE
2023-2024

Lycée Français du Caire
LE CAIRE
EGYPTE

Heures d'enseignement dispensées à
tous les élèves (1er degré):

correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard)
et 26h maximum (cas d'un enseignement bi/plurilingue)

août-23	septembre-23	octobre-23	novembre-23	décembre-23	janvier-24	février-24	mars-24	avril-24	mai-2024	juin-24	juillet-24	
1 ma	1 ve	1 di 5,2	1 me	1 ve	1 lu	1 je 5,2	1 ve	1 lu 5,2	1 me	1 sa	1 lu 5,2	
2 me	2 sa	2 lu 5,2	2 je	2 sa	2 ma	2 ve	2 sa	2 ma 5,2	2 je	2 di 5,2	2 ma 5,2	
3 je	3 di PR	3 ma 5,2	3 ve	3 di 5,2	3 me	3 sa	3 di	3 me 5,2	3 ve	3 lu 5,2	3 me 5,2	
4 ve	4 lu 5,2	4 me 5,2	4 sa	4 lu 5,2	4 je	4 di 5,2	4 lu	4 je 5,2	4 sa	4 ma 5,2	4 je 5,2	
5 sa	5 ma 5,2	5 je 5,2	5 di 5,2	5 ma 5,2	5 ve	5 lu 5,2	5 ma	5 ve	5 di	5 me 5,2	5 ve	
6 di	6 me 5,2	6 ve	6 lu 5,2	6 me 5,2	6 sa	6 ma 5,2	6 me	6 sa	6 lu	6 je 5,2	6 sa	
7 lu	7 je 5,2	7 sa	7 ma 5,2	7 je 5,2	7 di 5,2	7 me 5,2	7 je	7 di 5,2	7 ma	7 ve	7 di	
8 ma	8 ve	8 di 5,2	8 me 5,2	8 ve	8 lu 5,2	8 je 5,2	8 ve	8 lu 5,2	8 me	8 sa	8 lu	
9 me	9 sa	9 lu 5,2	9 je 5,2	9 sa	9 ma 5,2	9 ve	9 sa	9 ma 5,2	9 je	9 di 5,2	9 ma	
10 je	10 di 5,2	10 ma 5,2	10 ve	10 di 5,2	10 me 5,2	10 sa	10 di 5,2	10 me 5,2	10 ve	10 lu 5,2	10 me	
11 ve	11 lu 5,2	11 me 5,2	11 sa	11 lu 5,2	11 je 5,2	11 di 5,2	11 lu 5,2	11 je 5,2	11 sa	11 ma 5,2	11 je	
12 sa	12 ma 5,2	12 je 5,2	12 di 5,2	12 ma 5,2	12 ve	12 lu 5,2	12 ma 5,2	12 ve	12 di 5,2	12 me 5,2	12 ve	
13 di	13 me 5,2	13 ve	13 lu 5,2	13 me 5,2	13 sa	13 ma 5,2	13 je 5,2	13 sa	13 lu 5,2	13 me 5,2	13 sa	
14 lu	14 je 5,2	14 sa	14 ma 5,2	14 je 5,2	14 di 5,2	14 me 5,2	14 je 5,2	14 di 5,2	14 ma 5,2	14 ve	14 di	
15 ma	15 ve	15 di 5,2	15 me 5,2	15 ve	15 lu 5,2	15 je 5,2	15 ve	15 lu 5,2	15 me 5,2	15 sa	15 lu	
16 me	16 sa	16 lu 5,2	16 je 5,2	16 sa	16 ma 5,2	16 ve	16 sa	16 ma 5,2	16 je 5,2	16 di 5,2	16 ma	
17 je	17 di 5,2	17 ma 5,2	17 ve	17 di 5,2	17 me 5,2	17 sa	17 di 5,2	17 me 5,2	17 ve	17 lu 5,2	17 me	
18 ve	18 lu 5,2	18 me 5,2	18 sa	18 lu 5,2	18 je 5,2	18 di 5,2	18 lu 5,2	18 je 5,2	18 sa	18 ma 5,2	18 je	
19 sa	19 ma 5,2	19 je 5,2	19 di 5,2	19 ma 5,2	19 ve	19 lu 5,2	19 ma 5,2	19 ve	19 di 5,2	19 me 5,2	19 ve	
20 di	20 me 5,2	20 ve	20 lu 5,2	20 me 5,2	20 sa	20 ma 5,2	20 me 5,2	20 sa	20 lu 5,2	20 je 5,2	20 sa	
21 lu	21 je 5,2	21 sa	21 ma 5,2	21 je 5,2	21 di 5,2	21 me 5,2	21 je 5,2	21 di 5,2	21 ma 5,2	21 ve	21 di	
22 ma	22 ve	22 di	22 me 5,2	22 ve	22 lu 5,2	22 je 5,2	22 ve	22 lu 5,2	22 me 5,2	22 sa	22 lu	
23 me	23 sa	23 lu 5,2	23 je 5,2	23 sa	23 ma 5,2	23 ve	23 sa	23 ma 5,2	23 je 5,2	23 di 5,2	23 ma	
24 di	24 lu 5,2	24 me 5,2	24 ve	24 di 5,2	24 me 5,2	24 sa	24 di 5,2	24 me 5,2	24 ve	24 lu 5,2	24 me	
25 ve	25 lu 5,2	25 me 5,2	25 sa	25 lu 5,2	25 je 5,2	25 di 5,2	25 lu 5,2	25 je 5,2	25 sa	25 ma 5,2	25 je	
26 sa	26 ma 5,2	26 je 5,2	26 di 5,2	26 ma 5,2	26 ve	26 lu 5,2	26 ma 5,2	26 ve	26 di 5,2	26 me 5,2	26 ve	
27 di	27 me 5,2	27 ve	27 lu 5,2	27 me 5,2	27 sa	27 ma 5,2	27 me 5,2	27 sa	27 lu 5,2	27 je 5,2	27 sa	
28 lu	28 je 5,2	28 sa	28 ma 5,2	28 je 5,2	28 di 5,2	28 me 5,2	28 je 5,2	28 di 5,2	28 ma 5,2	28 ve	28 di	
29 ma	29 ve	29 di	29 me 5,2	29 ve	29 lu 5,2	29 je 5,2	29 ve	29 lu 5,2	29 me 5,2	29 sa	29 lu	
30 me	30 sa	30 lu 5,2	30 je 5,2	30 sa	30 ma 5,2	30 ve	30 sa	30 ma 5,2	30 je 5,2	30 di 5,2	30 ma	
31 je		31 ma		31 di	31 me 5,2		31 di 5,2		31 ve		31 me	
heures	0 heures	98,8 heures	78 heures	104 heures	78 heures	98,8 heures	83,2 heures	83,2 heures	98,8 heures	78 heures	109 heures	20,8 heures
jours	0 jours	19 jours	15 jours	20 jours	15 jours	19 jours	16 jours	16 jours	19 jours	15 jours	21 jours	4 jours

🟡	Ramadan
🔴	Fériés
PR	Pré- rentrée

Circulaire AEFÉ		
26h/hebdo : 936h/an	36 semaines	180 jours

Nombre total d'heures de classe sur l'année :		930,8
Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) :		894,8
Nombre de semaines:		36-
Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés):		179
Nombre de jours fériés comptés:		11
Nombre de jours de classe effectif (réel):		168

Dernier jour travaillé	🔵
Vacances	🟢

Année 2023-2024 : arrivée du Grand Bairam en plein milieu du mois de juin qui impacte l'organisation des examens au mois de juin.

De plus, l'organisation est de plus en plus complexe : l'augmentation du nombre de candidats, la réforme du Baccalauréat induit la mise en œuvre du grand oral (nombre important de jury).

Nous ne pouvons pas accueillir les examens si nous fermons fin juin. Nous aurons besoin de travailler la 1^{ère} semaine de juillet afin que les examens puissent se dérouler normalement. Bien que nous ayons conscience des changements que cela induit. De plus, 11 jours fériés sont à comptabiliser contre 5 cette année. Nous arrivons à 168 jours effectifs. Cela induit une forte pression sur les élèves. Nous avons souhaité maintenir deux semaines complètes pour les petites vacances afin que les élèves et les enseignants puissent avoir des périodes pour se ressourcer. De plus, le calendrier est équilibré au rythme de 7 semaines/2 semaines.



Ce calendrier a reçu un avis défavorable au conseil d'école et du conseil du 2nd degré. Il y a un risque réel sur la façon dont les examens se passeront l'an prochain si nous ne pouvons pas travailler la première semaine de juillet.

M. EL NASHAR : lors du conseil du 2nd degré, les parents souhaitent conserver les jours fériés locaux et ils sont tous là. Les demandes ont été accordées. Finir en juillet en Egypte alors que la chaleur est insupportable et nous n'avons que deux mois de vacances paraît compliqué. Ce calendrier pénalise tout le monde donc nous sommes prêts à réduire les petites vacances.

Mme MIRAMONT : il faut un travail sur toute la zone qui répond aux mêmes exigences.

Mme EL SAYED : le problème réside dans les examens or nous pouvons nous organiser sans pénaliser tout le monde.

Mme RICORDEL : le calendrier sera soumis aux mêmes contraintes jusqu'en 2026-2027. Nous sommes en lien avec les autres postes diplomatiques de la zone pour évoquer ces problématiques qui peuvent varier d'un pays à l'autre. La DEC a été consultée et cela ne l'arrange pas. Nous sommes obligés de nous concerter et de nous poser ces questions.

M. PLUGER : Nous entendons le problème des examens. Mais nous avons fait une proposition. Pour les enfants de maternelle et de primaire, les jours de juillet ne seront pas des jours où les enfants pourront travailler. Pour le collège, il n'y aura pas grand monde et il n'y aura aucun travail.

M. HANNA : Pouvons-nous prendre le 25 avril, jour de la libération du Sinaï pour gagner un jour. Et prendre le jour férié le 28 au lieu du 30.

M. BROMONT : nous n'avons pas la légitimité pour discuter le calendrier officiel des jours fériés en Egypte. Le risque que nous n'ayons pas les ressources humaines nécessaires pour faire passer les examens est réel si nous optons pour une fin d'année scolaire fin juin comme nous le faisons habituellement.

M. PLUGER : Pouvons-nous libérer les enfants de maternelle et de primaire pour le 30 juin ?

M. BROMONT : Il n'y aura pas deux calendriers possibles. Il y aura une seule date de sortie pour tous.

M. PLUGER prend appui sur la note de l'IFE. Pourquoi dans les écoles partenaires leur aient donné cette possibilité.

Mme RICORDEL : Je m'étonne que cette note émise par le SCAC de l'Ambassade de France en Egypte et envoyée à une liste de destinataires précis par mes soins soit entre vos mains et que vous en fassiez une lecture publique. Il ne sera pas répondu à la question.



Une suspension de séance est demandée par les représentants des personnels à 17h28.

La séance reprend à 17h38.

M. Mazen KHALIL : le problème se pose pour le nombre de jours disponibles pour les examens. Est-ce qu'il n'y aurait pas une procédure légale pour diminuer le nombre de jour férié ?

Mme RICORDEL : La tentation est grande car il y a beaucoup de jours fériés. Mais il est impossible d'en choisir parmi ceux-ci pour les supprimer : sur quels critères un état étranger, el l'occurrence la France, déciderait-il d'une hiérarchie parmi le calendrier gouvernemental du pays hôte ? Il s'agit d'une question de diplomatie et de respect des célébrations nationales décidées par le pays hôte. Ces dernières ne sont pas négociables.

Mme EL TOBLEHY : Les années précédentes, le jour de la naissance du Prophète n'était pas férié au LFC. Pourquoi maintenant oui.

M. BROMONT : Nous nous fions au calendrier officiel des jours fériés publié par les autorités locales.

M. BROMONT rappelle le processus d'adoption du calendrier scolaire et ses trois étapes (IEN, AEFÉ, poste diplomatique) et propose de passer au vote.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
6	13	0

Le calendrier proposé par la Direction du LFC est rejeté.

M. PLUGER demande que soit passé au vote la proposition du 1^{er} degré avec une sortie du primaire anticipée.

M. BROMONT réitère que cette proposition n'est pas possible. Il y a l'obligation d'un seul calendrier.

Mme DELAFLOTTE : pouvons-nous solliciter l'AEFE pour leur demander de façon exceptionnelle de prévoir la fin de cours le 30 juin avec la possibilité de faire passer les examens au mois de juillet ?

Mme RICORDEL : tout ce qui est présenté a déjà été longuement négocié avec les services de l'AEFE. Nous pouvons dissocier une fermeture de l'établissement d'une fermeture administrative. La limite est celle de l'astreinte des enseignants et le risque que nous faisons porter à notre système et notre organisation. Le système est beaucoup plus contraint qu'en France. Nous n'avons pas de vivier. Il y a une prise de risque trop importante pour les élèves. Il faut que nous conservions un modèle qualitatif également dans la passation des examens. Si nous dissociions la fin de service de la fermeture, nous prenons un risque.

Suspension de séance proposée par le président et acceptée par les représentants à 18h08.



La séance reprend à 18h18.

Mme EL SAYED : nous proposons un calendrier avec une fin d'année scolaire au 30 juin en réduisant le congé du Grand Baïram en faisant travailler les élèves et les enseignants le 20 et le 21 juin et le 30 juin., dernier jour de classes.

Voir proposition en annexe 1 – proposition calendrier

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
13	6	0

Départ à 18h30 de Mme Hana EL TOBLEHY.

M. BROMONT : au regard de l'heure, nous passons directement au point 6 qui nécessite un avis contrairement aux points suivants

4. Présentation de la structure prévisionnelle 2023/2024 (1^{er} et 2nd degré) : point non présenté

5. Présentation de la répartition des moyens horaires par discipline – 2nd degré : point non abordé



6. Organisation semestrielle du cycle terminal à R23

La mise en œuvre la réforme du Baccalauréat impacte également l'organisation de l'année pour le cycle terminal. Il s'agit d'une modification de l'évaluation et de l'organisation du cycle terminal. Le Plan Local d'Évaluation (PLE) actuel est construit sur une base de trimestre. La pertinence d'un passage à un rythme **semestriel** a été examinée en conseil du 2nd degré et en conseil pédagogique. Cette organisation est prévue par les textes officiels, et permet d'étaler les évaluations sur une période plus longue, et donc de limiter le risque de surcharge de contrôle en fin de période. Par ailleurs cela permet de faire correspondre la fin du 1^{er} semestre avec la procédure PARCOURSUP.

Cette modification nécessite un avis du Conseil d'établissement. Le conseil pédagogique et le conseil du 2nd degré ont donné un avis favorable sur l'ensemble du cycle Terminal.

M. HADDAD : comme la réforme et le contrôle continu sont encore nouveau, le système trimestriel semble plus adapté ?

M. BROMONT : le système permet de faire le point plus fréquemment (4 fois dans l'année au lieu de 3 actuellement il y aura des bilans de mi-semestre qui seront mis en place pour alerter les familles)

Mme MIRAMONT : généralement nous alertons des familles quand il y a des problèmes.

M. KHALIL : pour les universités anglo-saxonnes, ils prennent en considération déjà des établissements qui fonctionnent en semestre.

Pour avis sur l'organisation semestrielle du cycle terminal à la rentrée 2023 :

Avis favorable à l'unanimité

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0



7. Règlement intérieur collège et lycée : point d'étape. Point non présenté

8. Règlement financier (pour information)

M. DAUM : le lycée est confronté depuis mars 2022 à une situation financière compliquée (3 dévaluations, fonds en euros en Egypte qui ne sont pas librement utilisables). Le lycée entre le 22 mars 2022 et 31 janvier 2023 a perdu 4.1 millions d'euros sur sa trésorerie uniquement à cause de la dévaluation de la livre égyptienne. La situation est devenue précaire.

Afin de protéger la trésorerie du lycée, toutes les nouvelles inscriptions se feront avec des paiements en euros dès la rentrée prochaine. Pour les familles égyptiennes qui ont déjà des enfants scolarisés, elles pourront payer en livre égyptienne. L'objectif à terme c'est que toutes les familles règlent les frais de scolarité en euros. Avec cette nouvelle règle, il faudra à peu près 9 ans pour atteindre cet objectif.

Le deuxième point : le paiement par chèque en euros ne sera plus possible car la lourdeur de gestion des chèques ne permet pas une bonne traçabilité et les risques de pertes importants.

Les familles seront informées dès le vote passé afin de respecter la procédure.

Mme MIRAMONT : Aura-t-on des preuves de capacité de paiement en euros.

M. DAUM : si des familles payent en livres alors qu'ils doivent payer en euros, ils sont remboursés et doivent payer en euros. Il s'agit de préserver la santé financière et la survie de l'établissement.



9. Carte des emplois :

Les ETP (Equivalent Temps Plein) portés par l'établissement sont fixés par l'AEFE dans le cadre du plafond des emplois des personnels de droit local. Par définition, ce plafond ne doit pas être dépassé. La façon dont nous l'utilisons est libre. Quand des besoins nouveaux apparaissent, nous demandons de nouveaux ETP.

Nous allons devoir créer un poste de droit local pour un professeur en technologie, car un poste de détaché a été fermé. Le deuxième besoin est hypothétique va dépendre de l'ouverture d'une filière STMG à la rentrée prochaine. Si nous en avons l'accord, il faudra ouvrir un poste d'enseignant d'éco-gestion Ressource Humaine et communication.

Concernant le poste du médecin scolaire, aucune décision n'a été prise. Le besoin justifie la création d'un poste. Nous devons construire une fiche de poste ce qui n'est pas nécessairement simple car le pôle santé est en pleine construction : une secrétaire et un psychologue en vacation ont été recrutés cette année. La structure n'est pas encore stabilisée avec des fonctions nouvelles et une gestion de compétence différente. Nous n'avons pas pour l'instant l'intention de créer de poste de droit local pour le psychologue et la secrétaire.

Autre point, qui nécessite un avis, le poste de Conseiller d'éducation. Nous souhaiterions le transformer en poste de CPE afin d'avoir deux CPE. En France, la règle est de deux voire trois CPE sur des structures égales. Nous pourrions apporter de l'horizontalité dans la gestion du service de Vie scolaire et gagner en efficacité avec un CPE pour le collège et un pour le lycée.

Mme MIRAMONT : la création pour le PDL Eco-gestion ce serait un temps plein ?

M. BROMONT : oui car les besoins sont là et que beaucoup de cours sont dédoublés en filière STMG.

M. PLUGER : les supports ont-ils été demandés ?

M. BROMONT : non car le dialogue de gestion n'a pas encore commencé et qu'il faut présenter un budget sur ce type de support. Nous sommes dans l'attente d'une réponse définitive pour relancer le recrutement.

Mme DELAFLOTTE : ne peut-on pas demander un poste de détaché.

M. BROMONT : ce n'est pas exclu mais nous sommes dans un processus d'extension d'homologation pour la filière STMG.

M. KHALIL : peut-on envisager un poste de conseiller d'orientation ?

M. BROMONT : non il n'en est pas prévu pour l'instant et cela est commun à toute l'AEFE. L'Agence compense cette absence par l'attribution d'une mission à une PRIO (Personne Ressource en Information et Orientation) qui est occupée par Mme PLASSE au LFC. Mais rien ne nous empêche d'avoir plusieurs PRIO tant la charge est lourde. Les enseignants peuvent remplir également cette charge.

Avis sur :

- Création d'un poste de PDL d'enseignant Economie-Gestion (Ressources Humaines et Communication) si ouverture de la filière STMG
- Création d'un poste de PDL d'enseignant en Technologie
- Transformation du poste de Conseiller d'Education en poste Conseiller Principal d'Education (statut de PDL)

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
18	0	0

10. Questions diverses : questions diverses repoussées au prochain Conseil d'établissement

L'ordre du jour n'ayant pas pu être épuisé mais les 3 heures ayant été écoulées, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 19h05. Les questions non traitées seront abordées lors du prochain conseil d'établissement

Le président et proviseur

Frédéric BROMONT

Le secrétaire de séance

Jacques LAMAS

Lu et approuvé par Monsieur EL NASHAR Hatem, représentant des parents d'élèves.



Annexe 1 : proposition de calendrier

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024																			
Lycée Français LE CAIRE EGYPTE		Heures d'enseignement dispensées à tous les élèves (1er degré):						correspondant et 26h maximum											
août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24								
1 ma	1 ve	1 di	5,2	1 me	1 ve	1 lu	1 je	5,2	1 ve	1 lu	5,2	1 me	1 sa	1 lu					
2 me	2 sa	2 lu	5,2	2 je	2 sa	2 ma	2 ve	2 sa	2 ma	5,2	2 je	2 di	5,2	2 ma					
3 je	3 di	PR	3 ma	5,2	3 ve	3 di	5,2	3 me	3 sa	3 di	5,2	3 ve	3 lu	5,2	3 me				
4 ve	4 lu	5,2	4 me	5,2	4 sa	4 lu	5,2	4 je	4 di	4 lu	5,2	4 sa	4 ma	5,2	4 je				
5 sa	5 ma	5,2	5 je	5,2	5 di	5 ma	5,2	5 ve	5 lu	5,2	5 ma	5 ve	5 di	5 me	5,2	5 ve			
6 di	6 me	5,2	6 ve	6 lu	5,2	6 me	5,2	6 sa	6 me	5,2	6 sa	6 lu	5,2	6 je	5,2	6 sa			
7 lu	7 je	5,2	7 sa	7 ma	5,2	7 je	5,2	7 di	7 me	5,2	7 je	7 di	5,2	7 ma	5,2	7 ve	7 di		
8 ma	8 ve	8 di	5,2	8 me	5,2	8 ve	8 sa	8 lu	5,2	8 je	5,2	8 me	8 sa	8 lu	5,2	8 lu			
9 me	9 sa	9 lu	5,2	9 je	5,2	9 sa	9 ve	9 ma	5,2	9 ve	9 sa	9 me	9 di	5,2	9 ma	5,2	9 ma		
10 je	10 di	5,2	10 ma	5,2	10 ve	10 di	5,2	10 me	5,2	10 sa	10 di	5,2	10 me	5,2	10 ve	10 lu	5,2	10 me	
11 ve	11 lu	5,2	11 me	5,2	11 sa	11 lu	5,2	11 je	5,2	11 di	5,2	11 lu	5,2	11 je	5,2	11 sa	11 me	5,2	11 je
12 sa	12 ma	5,2	12 je	5,2	12 di	5,2	12 ma	5,2	12 ve	12 lu	5,2	12 ma	5,2	12 ve	12 di	5,2	12 me	5,2	12 ve
13 di	13 me	5,2	13 ve	13 lu	5,2	13 me	5,2	13 sa	13 ma	5,2	13 me	5,2	13 sa	13 lu	5,2	13 je	5,2	13 sa	13 sa
14 lu	14 je	5,2	14 sa	14 ma	5,2	14 je	5,2	14 di	5,2	14 me	5,2	14 di	5,2	14 ma	5,2	14 ve	14 di	14 di	14 di
15 ma	15 ve	15 di	5,2	15 me	5,2	15 ve	15 lu	5,2	15 je	5,2	15 ve	15 lu	5,2	15 me	5,2	15 sa	15 lu	15 lu	15 lu
16 me	16 sa	16 lu	5,2	16 je	5,2	16 sa	16 ma	5,2	16 ve	16 sa	16 ma	5,2	16 je	5,2	16 di	5,2	16 ma	16 ma	16 ma
17 je	17 di	5,2	17 ma	5,2	17 ve	17 di	5,2	17 me	5,2	17 sa	17 di	5,2	17 lu	5,2	17 me	5,2	17 di	5,2	17 me
18 ve	18 lu	5,2	18 me	5,2	18 sa	18 lu	5,2	18 je	5,2	18 di	5,2	18 lu	5,2	18 je	5,2	18 sa	18 ma	5,2	18 je
19 sa	19 ma	5,2	19 je	5,2	19 di	5,2	19 ma	5,2	19 ve	19 lu	5,2	19 ma	5,2	19 ve	19 di	5,2	19 me	5,2	19 ve
20 di	20 me	5,2	20 ve	20 lu	5,2	20 me	5,2	20 sa	20 ma	5,2	20 me	5,2	20 sa	20 lu	5,2	20 je	5,2	20 sa	20 sa
21 lu	21 je	5,2	21 sa	21 ma	5,2	21 ve	5,2	21 di	5,2	21 me	5,2	21 di	5,2	21 ma	5,2	21 ve	5,2	21 di	21 di
22 ma	22 ve	22 di	5,2	22 me	5,2	22 ve	22 lu	5,2	22 je	5,2	22 ve	22 lu	5,2	22 me	5,2	22 sa	22 lu	22 lu	22 lu
23 me	23 sa	23 lu	5,2	23 je	5,2	23 sa	23 ma	5,2	23 ve	23 sa	23 ma	5,2	23 je	5,2	23 di	5,2	23 ma	5,2	23 ma
24 je	24 di	5,2	24 ma	24 ve	24 di	24 me	5,2	24 sa	24 di	5,2	24 me	5,2	24 ve	24 lu	5,2	24 me	24 lu	24 lu	24 me
25 ve	25 lu	5,2	25 me	25 sa	25 lu	5,2	25 je	5,2	25 di	25 lu	5,2	25 je	5,2	25 sa	25 ma	5,2	25 je	25 je	25 je
26 sa	26 ma	5,2	26 je	26 di	5,2	26 ma	26 ve	26 lu	5,2	26 ma	5,2	26 ve	26 di	5,2	26 me	5,2	26 ve	26 ve	26 ve
27 di	27 me	5,2	27 ve	27 lu	5,2	27 me	27 sa	27 ma	5,2	27 di	5,2	27 sa	27 lu	5,2	27 je	5,2	27 sa	27 sa	27 sa
28 lu	28 je	5,2	28 sa	28 ma	5,2	28 je	5,2	28 di	28 me	5,2	28 je	5,2	28 di	28 ma	5,2	28 ve	28 di	28 di	28 di
29 ma	29 ve	29 di	29 me	5,2	29 ve	29 lu	5,2	29 je	29 ve	29 lu	5,2	29 ve	29 me	5,2	29 sa	29 sa	29 lu	29 lu	29 lu
30 me	30 sa	30 lu	5,2	30 je	5,2	30 sa	30 ma	5,2	30 sa	30 ma	5,2	30 sa	30 je	5,2	30 di	5,2	30 ma	30 ma	30 ma
31 je	31 ma	31 me	5,2	31 di	31 di	31 me	5,2	31 di	31 di	5,2	31 di	31 ve	31 ve	31 ve	31 me	31 me	31 me	31 me	31 me
heures	0 heures	98,8 heures	78 heures	104 heures	78 heures	98,8 heures	83,2 heures	83,2 heures	98,8 heures	78 heures	114 heures	0 heures							
jours	0 jours	19 jours	15 jours	20 jours	15 jours	19 jours	16 jours	16 jours	19 jours	15 jours	22 jours	0 jours							
		Ramadan		PR	Pré-entrée	Nombre total d'heures de classe sur l'année : 915,2						Dernier jour travaillé							
		Fériés				Nombre total d'heures de classe sur l'année (Maternelle) : 879,2						Vacances							
Circulaire AEFÉ					Nombre de semaines: 36														
26h/hebdo : 936h/an			36 semaines	180 jours	Nombre total de jours de classe sur l'année (comptabilisés): 176														
					Nombre de jours fériés comptés: 9														
					Nombre de jours de classe effectif (réel): 167														